



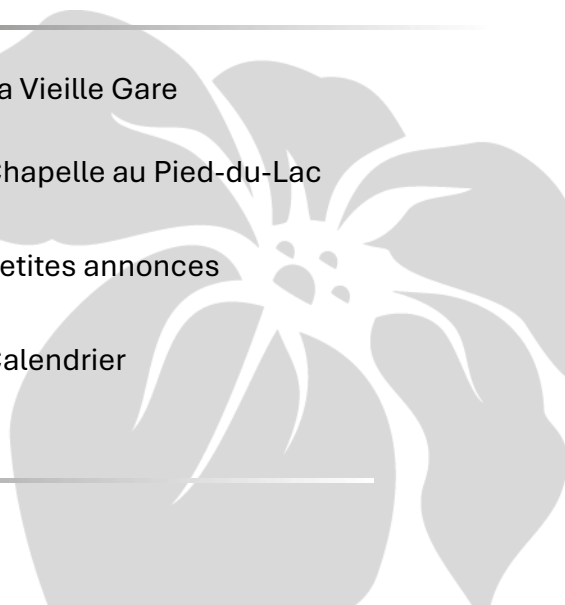
MAI mois de l'arbre et des forêts



Dans ce numéro :

Page 3 Chronique municipale
Page 4 Communications
Urbanisme
Page 7 Des nouvelles de votre biblio
Page 8 FADOQ
Club de randonnées Appalaches

Page 10 La Vieille Gare
Page 11 Chapelle au Pied-du-Lac
Page 13 Petites annonces
Page 20 Calendrier



Mot du comité du journal

Le journal de juin sera le dernier avant les vacances estivales. Prévoyez nous faire parvenir vos publications, car l'édition suivante ne sera publiée qu'en septembre.

Le journal est toujours disponible aux endroits de dépôt ou sur notre site internet : www.riviere-bleue.ca

Comité du journal



JOURNAL ENTRE DEUX LACS

32, RUE DES PINS EST

RIVIÈRE-BLEUE (QUÉBEC) G0L 2B0

PUBLIÉ MENSUELLEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE EN 180 EXEMPLAIRES

PHOTOCOPIÉ À LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

DÉPÔT LÉGAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

COMITÉ INFORMATION

CHRISTIANE ROY, CONSEILLÈRE RESPONSABLE

VANESSA LANDRY, MONTAGE ET IMPRESSION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LAURETTE BEAULIEU,

HUGUETTE MASSÉ ET CHRISTIANE ROY

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

DATE DE TOMBÉE :

Prochaine tombée du journal :

5 juin 2026

Pour une publication le :

17 juin 2026



La Municipalité vous informe :

1^{er} mardi : Séance du conseil municipal

2^e lundi : Séance de la MRC

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 JUIN 2026 À 19 h 30

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : Fermé du 22 mai jusqu'au 28 août
2026 inclusivement.

Courriel: info@riviere-bleue.ca

Site Web: www.riviere-bleue.ca

Téléphone :418-893-5559

Chronique municipale



Voici le résumé des principaux sujets et résolutions du conseil pour le mois de mai 2026.

Résolutions :

- Dérogation mineure 2026-03
- Dérogation mineure 2026-04
- Dérogation mineure 2026-05
- Avis de motion – projet de règlement numéro 2026-493 amendant le règlement de zonage numéro 2015-364 et ses amendements de la municipalité de Rivière-Bleue abrogeant le règlement 2026-487.
- Premier projet de règlement numéro 2026-493 amendant le règlement de zonage numéro 2015-364 et ses amendements de la municipalité de Rivière-Bleue abrogeant le règlement 2026-487.
- Avis de motion –projet de règlement numéro 2026-494 modifiant le Plan de zonage du règlement de zonage n 2015-364 et ses amendements et abrogeant le règlement de 2026-488.
- Premier projet de règlement numéro 2026-494 modifiant le Plan de zonage du règlement de zonage n 2015-364 et ses amendements et abrogeant le règlement 2026-488.
- Adoption du Budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation du Témiscouata
- Dépôt d'une mise à jour du rôle d'évaluation
- Vin d'honneur –52^{ème} édition Souper homard du Service Incendie
- Bourse d'excellence pour un finissant ou une finissante du secondaire
- Participation financière – Fondation Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
- Demande de commandite – La Fondation de la santé du Témiscouata
- Engagement des moniteurs du camp de jour
- Modification à la résolution 25-10-185 : Vente de terrain – Monsieur Andrii Zadorozhnyi et Madame Oksana Kulibaba
- Reconduction du bail de Transport C. Ouellet 2022
- Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTMD pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 & 2028-2029
- Autorisation à la directrice générale de représenter la Municipalité à la cour municipale de la Ville de Rivière-du-Loup

- Engagement de professionnels pour un mandat – Service en ingénierie pour la réfection d’une portion de la rue des Loisirs
- Demande de subvention – Club Optimiste

Le texte de ces procès-verbaux se trouve sur le site WEB de la Municipalité de Rivière-Bleue à l’adresse suivante : www.riviere-bleue.ca.

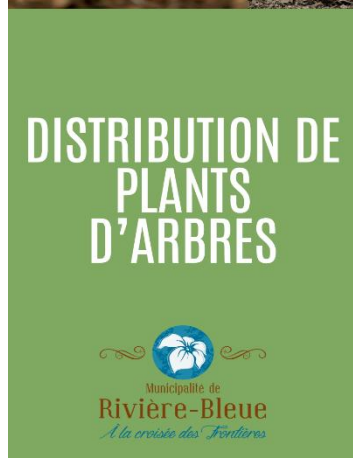
Communications

Soirée Hommage aux Bénévoles 2026

Le 18 avril dernier avait lieu notre Soirée Hommage aux Bénévoles. Une soirée riche en émotion pour notre Grande Riveraine 2026 Madame Donat Bossé-Plourde! Un hommage au 50 ans du club de Randonnées Appalaches a également été souligné! Félicitations et merci à tous les bénévoles pour votre implication dans notre belle communauté!



Marie-Eve Nadeau
Adjointe de direction



QUAND?
SAMEDI LE 23 MAI
2026
9H00 À 11H00

OÙ?
GARAGE MUNICIPAL
44 RUE DE LA
JEUNESSE

Vanessa Landry,
Adjointe administrative

Urbanisme

Saviez-vous que ?

Le gouvernement du Québec a modifié, en 2021, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles dans le but d’y assujettir l’ensemble des piscines résidentielles alors que lors de son adoption en 2010 le Règlement leur accordait un droit acquis. Les propriétaires de piscines ont maintenant jusqu’au 30 septembre 2027 pour se conformer à la réglementation. Les municipalités sont responsables de l’application du règlement et un permis est obligatoire pour les travaux suivants :

- Construire, installer ou remplacer une piscine;
- Installer un plongeur;
- Construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Pour l'installation d'une piscine démontable, un permis est nécessaire uniquement lors de la première installation.

Il est aussi important d'aviser la municipalité lors du retrait définitif de votre piscine, qu'elle soit permanente ou temporaire.

Afin de s'assurer que vos installations sont conformes, une visite sera effectuée par l'inspectrice en urbanisme au courant de l'été 2026. De cette façon, si des modifications doivent être apportées les propriétaires auront le temps d'effectuer les correctifs.

Champs d'application (Art.1)

Aux fins de l'application du Règlement, une piscine est un bassin artificiel extérieur :

- Permanent ou temporaire;
- Destiné à la baignade;
- Dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus (23 5/8 pouces);
- Qui n'est pas un bain à remous ou une cuve thermique de 2 000 litres ou moins (529 gallons).

Ne sont pas visés par le Règlement :

- Les piscines dont la profondeur d'eau maximale est de moins de 60 cm;
- Les bains à remous et les cuves thermiques de 2 000 litres ou moins.

Contrôle de l'accès (Art. 3 à 6)

Enceinte

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte de manière à en protéger l'accès :

- Les piscines creusées et semi-creusées;

- Les piscines hors terre dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,2 mètres (3'11") à un point quelconque par rapport au sol;
- Les piscines démontables dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,4 mètres (4'8").

Hauteur minimale

Une enceinte doit avoir une hauteur minimale de 1,2 mètres. Elle ne doit pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Dimensions exigées pour une enceinte.



Exemple d'une clôture facilement escaladable.



Exemple d'une piscine démontable de moins 1,4m de hauteur devant être entourée d'une enceinte.



Une haie ne constitue pas une enceinte.

Clôtures en mailles de chaîne

Les clôtures de mailles de chaîne doivent être lattées lorsque les mailles ont une largeur de plus de 30 mm (1 3/16"). L'ajout de lattes doit faire en sorte de ne pas permettre le passage d'un objet sphérique de 30 mm de diamètre.



Exemple de clôture de mailles de chaîne dont la largeur est de moins de 30 mm.

Accès à une piscine hors terre ou démontable (Art.6)

L'accès à une piscine hors terre ou démontable qui n'est pas entourée d'une enceinte doit s'effectuer de l'une ou l'autre des façons suivantes.



Exemple d'échelle munie d'une portière de sécurité.



Exemple de terrasse rattachant la piscine à la résidence. La clôture empêchant l'accès à la piscine doit toujours avoir au moins 1,2 m de hauteur.



Exemple de terrasse rattachant la piscine à la résidence. La clôture empêchant l'accès à la piscine doit toujours avoir 1,2m de hauteur.

Porte d'une enceinte (Art.5)

La porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte elle-même.

De plus elle doit être munie d'un dispositif de sécurité passif lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Le dispositif peut être installé soit :

- Du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- Du côté extérieur de l'enceinte, à une hauteur minimale de 1,5m.



Exemple de loquet permettant à la porte de se verrouiller automatiquement.



Exemple de loquet pouvant être installé du côté extérieur de l'enceinte lorsque le bouton de déverrouillage est situé à au moins 1,5m du sol.

Vous désirez en savoir plus sur les exigences applicables aux piscines résidentielles, vous pouvez vous rendre sur le site Web du MAMH sous l'onglet piscine résidentielle.

Nancy Morin, OMBE

Des nouvelles de votre biblio

Demandes spéciales

Présentement, dans le réseau Biblio, on procède au changement de fonctionnement au mode de prêt entre bibliothèques.

Par conséquent, les demandes spéciales sont suspendues pour quelques temps. La population sera avisée par Facebook, sur la page de la bibliothèque.

École à la biblio

En avril dernier, nos jeunes de l'école ont reçu l'animation: « Je connais ma municipalité »

L'animation, préparée par Denis a permis à nos jeunes de connaître mieux leur municipalité par des questions sur notre municipalité. Une belle occasion pour nos jeunes de découvrir des attraits de leur milieu.

L'exposition sur les trains

Vous avez jusqu'en septembre pour venir découvrir divers beaux documents sur les trains.





Ateliers artistiques

Cet été, il y aura des ateliers organisés par l'association des arts du Témiscouata. Les ateliers sont gratuits. Les dates seront à déterminer ultérieurement. Ceux et celles qui sont intéressés, vous pouvez me contacter. (418-893-5686)
Maximum : 8 participants par atelier.

Ateliers financés par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

Peinture à l'huile sur toile



Pour plus d'informations : JoAnn Ouellet 418-853-3630

Création d'une toile 8 x 10 représentant un paysage, utilisation et mélange des couleurs permettant au débutant de se familiariser avec la technique au pinceau.

Construction de Mangeoire à Colibri



Pour plus d'informations : Benoît Belzile 581-337-7072

Le niveau de difficulté est de novice à expert (ouvert à toute la population) et disponible pour un groupe de 6-8 personnes.

Les mangeoires sont construites d'une bouteille de 250 ml avec un petit récipient. Le support est formé d'un fil de cuivre et les décorations sont laissées à la créativité des participants. Les ouvertures sur les couvercles, pour la bouteille et pour nourrir le colibri, sont perforées à l'avance par l'animateur.

Initiation au Vitrail



Pour plus d'informations : Jeannot Raymond 581-988-2478

L'initiation au vitrail permet au débutant d'expérimenter la technique Tyffany consistant à couper le verre, le meuler, l'enrubanner, l'assembler et le souder avec du plomb. Les participants pourront confectionner une veilleuse qui pourra leur servir chez eux.

Horaire de la bibliothèque

Les mardis soir de 18 h 30 à 20 h, les mercredis de 13 h 00 à 15 h et les dimanches de 15 h à 17h .

Christiane Roy pour votre biblio

FADOQ

Ne manquez pas notre Assemblée Générale Annuelle (AGA) le vendredi 22 mai prochain à 13h30 au complexe sportif de Rivière-Bleue.



Bienvenue à toutes et tous!

*Lise Bérubé, secrétaire
Club de l'Âge d'Or de Rivière-Bleue*

Club de randonnées Appalaches



**Le Club de randonnées Appalaches
vous convie**

Amis marcheurs, voici une date à retenir : samedi 6 juin! Il s'agit de la journée internationale des sentiers. Une belle occasion pour se réapproprier ces espaces-

nature où nos pieds se dégourdisent, nos cœurs se réveillent et nos têtes s'aèrent.



Nos administrateurs se feront un plaisir de vous accueillir au sentier Bootlegger (entrée du Parc Nature à l'extrémité du chemin Brissette) et Pointe-à-Moitié (stationnement au Beau-Lac à l'extrémité de la rue St-Joseph Sud) pour un départ à 13h30.

Dame Nature étant imprévisible, on s'habille pour être confortable de pied en cap. Et parce que les humains sont prévisibles, on invite à prévoir un sac et des gants pour un petit ménage printanier des sentiers. Les yeux peuvent parfois être dérangés par la vue d'aluminium ou de plastique au réveil printanier. Vaillants ou contemplatifs, venez goûter à la satisfaction du travail bénévole. Il nous fera plaisir de vous partager nos souhaits et projets pour ce bel environnement. Amenez famille et amis!

D'ailleurs, partagez le mot et suivez-nous sur notre page Facebook.

Bienvenue à tous!

**Marie-Michèle Béliveau,
Secrétaire**

Texte de la soirée des bénévoles concernant les 50 ans du Club de randonnées Appalaches.

Cette année, lors de la soirée reconnaissance pour les bénévoles, nous avons rendu hommage à un organisme qui fête ses 50 ans d'histoire! Le Club de randonnées Appalaches!

C'est en 1975 qu'un groupe de citoyens répond à l'idée de l'abbé Albert Roy d'ouvrir des sentiers de ski de fond à Rivière-Bleue. Avec l'aide de projets gouvernementaux de création d'emplois, des citoyens construisent un chalet et aménagent les sentiers de ski de fond sur les terrains de messieurs Arthur Lepage et Adrien Dumont. D'autres propriétaires du rang Botsford et du Pied-du-Lac accordent aussi la permission de traverser leurs propriétés.

En novembre 1977 a lieu la première assemblée générale annuelle et le Club de ski et raquette Appalaches est incorporé comme organisme à but non lucratif. Les premiers administrateurs sont Gilles St-Pierre, président; Albert Roy, vice-président; Michel Ouellet, secrétaire; madame Julien Chouinard, Annie Michaud, Raymond Boulay, Émilien Marquis et Gilles Bégin.

Après plusieurs années d'activités, un feu vient raser le chalet de ski de fond en 1989. Par la suite, des problèmes d'accès aux sentiers amènent les administrateurs à rechercher d'autres terrains pour éventuellement déménager le sentier au Pied-du-Lac, près de la rivière Cabano. Quelques années plus tard, comme le ski de fond compte moins d'adeptes, une période plus difficile pour le Club se fait sentir et en 2005, on envisage une

fermeture. De nouveaux administrateurs s'ajoutent à l'équipe en place et viennent lui apporter un souffle nouveau. Un projet de développement d'un sentier de marche apparaît sur les terrains des lots intramunicipaux situés près du lac Long. Avec le soutien de projets d'aménagement, le Club développe le sentier du Bootlegger au bout du chemin Brissette.

En 2008, comme la marche s'est ajoutée comme activité importante de l'organisme, il est décidé de changer son nom pour refléter davantage la réalité des activités pratiquées. Le nom de Club de randonnées Appalaches vient remplacer le précédent.

De nombreuses personnes utilisent gratuitement les sentiers, de raquette ou de marche et peuvent, grâce au bénévolat des membres du conseil d'administration, profiter d'activités de plein air. En plus de favoriser la pratique d'activités de plein-air, le club se préoccupe de la préservation de la faune et de la flore des secteurs qu'il utilise. Depuis 2022, le comité travaille avec la MRC de Témiscouata et les municipalités de Rivière-Bleue et de St-Marc-du-Lac-Long à la réalisation du Parc Nature du Lac Long et par la suite sur deux projets d'aires protégées. Le conseil actuel est formé de Marielle Landry, présidente; Alain Bossé vice-président, Marie-Michèle Béliveau secrétaire, Dominique Samson trésorière, Gabrielle Ouellet et Richard Ward, administrateurs.

Merci à Monsieur Denis Landry pour l'aide apporté dans la composition du texte!

**Marie-Eve Nadeau, adjointe de direction
Municipalité de Rivière-Bleue**

La Vieille Gare

Offre d'emploi (été 2026)

Vous avez entre 15 et 30 ans.



LA VIEILLE
GARE
DE RIVIÈRE-BLEUE

Vous aimez la culture et l'histoire. Vous aimez travailler avec le public.

Vous aimez prendre la parole et transmettre votre passion à des publics de tous âges.

L'anglais serait un atout.



Guide-interprète

Sous la supervision de la coordonnatrice, le ou la Guide-interprète est responsable de l'expérience des visiteurs à La Vieille Gare de Rivière-Bleue.

Tâches et responsabilités

- Accueillir les visiteurs.
- Préparer, offrir et animer des visites guidées à des groupes de tous les âges; assurer la surveillance lors des visites libres.
- Répondre aux demandes de renseignements des visiteurs (expositions, produits, services, événements, programmation, tarification, attraits touristiques de la région).
- Compiler les statistiques des visiteurs, enregistrer les commentaires et suggestions des visiteurs.
- Agir en tant que Commis à l'accueil, à la vente (à la boutique du musée) et offrir le service à la clientèle lorsque la personne occupant cette fonction n'est pas présente.
- Prendre soin des locaux dévolus aux expositions permanentes.

Exigences du poste

- Intérêts envers le patrimoine, l'histoire, la lecture et capacité de mémorisation;
- Capacité à bien communiquer en français et en anglais un atout;
- Habiletés à faire la promotion, à intéresser les visiteurs, à fournir des services et à animer des groupes;
- Habiletés à aider les clients et à trouver des solutions (besoins spéciaux, objet perdu, plainte, incident, retards, etc.);
- Connaissances de la géographie régionale.

Conditions d'emploi

- Avoir entre 15 et 30 ans*;
- Poste saisonnier de 35 heures par semaine, pour une période de 8 semaines, du 30 juin au 22 août;
- L'horaire normal est du mardi au samedi de 10 h à 17 h;
- La rémunération au taux horaire de 18,00/h \$;
- Les autres conditions d'emploi (vacances, congés fériés, etc.) sont régies par la Loi sur les normes du travail;
- Une formation est offerte à l'embauche.

Comment postuler

Veuillez soumettre votre CV ainsi qu'une lettre de motivation par courriel à :

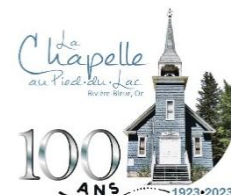
info@garederivierebleue.com

* Ces critères sont fixés en raison de critères spécifiques d'un programme de subvention lié à ce poste.

France Isabelle,
Coordonnatrice, la Vieille Gare de Rivière-Blue

Chapelle au Pied du Lac

La Chapelle au Pied-du-Lac célèbre son 10^e anniversaire : une saison sous le signe du renouveau et de la participation citoyenne.



Cette année marque un moment important pour notre communauté : **le 10^e anniversaire de la Chapelle au Pied-du-Lac** depuis sa sauvegarde et sa mise en valeur par la Corporation. Dix ans d'efforts, de passion et de bénévolat pour préserver un lieu patrimonial unique, chargé d'histoire et ouvert à la culture.

À l'aube de cette nouvelle saison, nous avons également le plaisir d'annoncer l'arrivée d'une nouvelle administratrice au sein du conseil d'administration. **Madame Josée Landry-Gagnon** se joint à nous avec enthousiasme et apportera son expertise et son énergie à la poursuite de notre mission.

Le rôle essentiel des bénévoles

Depuis ses débuts, la Chapelle au Pied-du-Lac repose sur l'engagement indéfectible de bénévoles qui, année après année, consacrent temps, savoir-faire et cœur à la préservation et à l'animation du site. Leur contribution est au centre de chaque réalisation : entretien du bâtiment, organisation des activités, accueil du public, recherche historique, communication...

Rien de tout cela ne serait possible sans leur générosité. En cette année anniversaire, nous tenons à souligner leur apport exceptionnel et à remercier chaleureusement toutes celles et

ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à faire vivre ce lieu, en leur remettant un souvenir de la Chapelle. On vous y attend...

Assemblée générale annuelle – 31 mai

Les membres sont invités à participer à **l'Assemblée générale annuelle** qui se tiendra dimanche **le 31 mai à 10 h 30 à la Chapelle**. C'est une occasion privilégiée de s'informer, d'échanger et de contribuer à l'avenir de la Chapelle.

Recherche guide accueil touristique

Pour la saison estivale du 25 juin au 20 août, 35 heures par semaine, du mardi au dimanche.

Tu as entre 15 et 29 ans, tu aimes rencontrer des gens, tu t'intéresses au patrimoine, à l'histoire et à la lecture, et tu veux vivre une expérience de travail enrichissante dans un lieu culturel unique? Cette offre est pour toi.

Une saison culturelle bien remplie

Le 12 mai marquera l'ouverture officielle de la Chapelle avec un **dîner chantant**, une activité conviviale qui lancera la saison dans la joie et la musique. Nous vous y attendons!

Comme par le passé, nous aurons également le plaisir d'accueillir **un atelier de la Cabottine**, une activité créative très appréciée qui fait partie de nos traditions.

Le **27 juin**, la Chapelle vibrera au rythme de la parole et de la musique lors d'un **micro ouvert**, sous la direction de Gaétan Racine, invitant artistes amateurs, passionnés et curieux à partager leur talent dans une ambiance chaleureuse.

Campagne de levée de fonds et renouvellement des membres

Cette année nous avons privilégié l'envoi par courriel pour la campagne de financement et de renouvellement des membres et elle est présentement en cours. Chaque contribution, petite ou grande, permet de soutenir la mission de la Corporation : protéger, valoriser et animer ce lieu patrimonial exceptionnel. Votre appui est essentiel pour assurer la continuité des activités, l'entretien du site et la réalisation des travaux nécessaires.

RAPPEL RAPPEL RAPPEL

Nous rappelons qu'une première demande a été transmise à tous nos membres et donateurs par courriel plus tôt ce mois-ci. Le formulaire a aussi paru dans l'édition d'avril du journal Entre-deux-Lacs, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Nous offrons par ailleurs la possibilité d'appuyer la Chapelle en achetant un objet sur lequel votre nom sera apposé. Un reçu de charité sera remis pour chaque achat, afin de reconnaître votre précieuse contribution.

Une nouveauté cette année, sur le formulaire pour un montant de 50 \$, vous pouvez acheter un « BUNCH » de bardeaux.

Vous trouverez ci-dessous la liste des objets pour appuyer la campagne.

Merci à toutes celles et ceux qui prendront le temps d'y répondre.

FORMULAIRE-ADHÉSION-RENOUVELLEMENT-DONATION 2026



Nom

Prénom

Adresse no et

rue

Ville

Province

Code postal

***Cellulaire**

***Courriel**

*** Ces deux éléments facilitent les communications, par texto au téléphone ou par missive avec le courriel, sans coût d'acheminement et avec rapidité.**

Je deviens membre : 10\$ _____ Je renouvelle : 10 \$ _____ Je donne \$ _____

Pour don de 20 \$ ou plus = remise d'un reçu de charité pour l'année 2026.

Faire votre chèque à : **La Corporation de la Chapelle au Pied-du-Lac** ou par transfert **Interac** au numéro **418-955-2026** en transmettant le formulaire à : infochapellepieddulac@gmail.com

*** Note importante : notre liste est confidentielle et non partagée**

SPÉCIAL : Bunch à bardeaux pour la levée de fonds avec reçu pour impôt : 50\$ du paquet.

Objets symboliques à vendre sur lesquels votre nom sera appliqué et que vous recevrez un reçu pour fins d'impôt.

ARTICLE	COÛT \$	RESTE
Chaises	50	23
Clocher Lafontaine	800	8 parts x100\$
Estrade	500	1
Fenêtre	200	20
Galerie avant	250	1 part ou +
Galerie côté	250	1
Harmonium	300	1
Lutrin du pasteur	150	1
Patère	25	1
Pupitre écolier	25	9

**France Nadeau, secrétaire
La Corporation de la Chapelle au Pied-du-Lac
418-955-2026**

Petites annonces



Mieux gérer nos matières, un geste à la fois

La gestion des matières résiduelles ne commence pas au bac.
Elle commence bien avant, dans les choix que nous faisons au quotidien.
Pour réduire ce qui est envoyé à l'enfouissement, une hiérarchie simple permet d'agir efficacement.

Réduire

C'est l'action la plus importante. Réduire, c'est réfléchir avant d'acheter

- Acheter ce qui est réellement nécessaire
 - Privilégier des produits durables
 - Éviter les surplus et les emballages inutiles
- Moins on achète, moins on jette.

👉 Réutiliser

Avant de se départir d'un objet, il vaut la peine de se demander s'il peut encore servir.

- Réparer
- Donner
- Transformer

Un objet réutilisé, c'est un déchet évité.

👉 Recycler

Lorsque réduire et réutiliser ne sont plus possibles, le recyclage permet de redonner une valeur aux matières.

Un tri adéquat contribue à préserver les ressources et à limiter le gaspillage.

👉 Valoriser

Composter les matières organiques, déposer les résidus dangereux au bon endroit ou utiliser les services spécialisés permet d'éviter l'enfouissement et de gérer les matières de façon responsable.



Adopter ces réflexes, c'est participer concrètement à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Parce que chaque geste compte et a un impact réel.

🗑️ Collecte des encombrants 2026

La collecte des encombrants revient en juillet 2026 et comme chaque année, l'inscription est obligatoire pour bénéficier du service.

📅 Période d'inscription: du 1er au 19 juin 2026

Vous pouvez vous inscrire:

📍 En ligne → ridt.ca/services-ridt/collecte-des-encombrants

☎ Par téléphone → 1 866 789-7438 ou 418 853-2220

✅ Les matériaux doivent être déposés en bordure de chemin la veille de la date prévue.

❗ Aucune inscription ne sera acceptée après le 19 juin, même si la collecte n'a pas encore eu lieu.

🚫 Aucun ramassage ne sera effectué à une adresse non inscrite.

🔍 Quelques exemples de matières refusées:

- Résidus verts
- Matériaux de construction-
- Déchets dangereux
- Sacs ou bacs de déchets

🔧 Maximum par adresse:

👉 4,5 m³ de matériaux

👉 8 pneus avec jantes

📍 Ce service est offert aux résidences et chalets seulement.

🔧 Les 4 écocentres du territoire demeurent également accessibles toute l'année.

Merci de poser les bons gestes pour notre environnement ♻

L'équipe de la RIDT



Marche/course Contre la Faim
La Petite Bouffe des Frontières

Courons ensemble pour nourrir notre communauté!
La précarité ne fait pas de bruit... faisons du bruit pour elle!

📅 21 mai, remis au 22 en cas de pluie, de 13h à 17h
📍 École secondaire du Transcontinental
👤 Activité pour tous : garderie, écoles, familles, adultes, aînés
🏃 Distance libre - chacun à son rythme (marche, course)
💰 Aucun don minimum, chaque contribution compte!

+300 %
de demandes d'aide alimentaire en 4 ans

Un événement de **mobilisation**, de **prévention** et de **sensibilisation** à l'**insécurité alimentaire** de notre région.

📄 Formulaire d'inscription :
<https://forms.office.com/r/9uwDh9WQg9?origin=lprLink>

LA PETITE BOUFFE DES FRONTIÈRES

Lien pour s'inscrire:

<https://forms.office.com/r/9uwDh9WQg9?origin=lprLink>

Jane Breton, directrice
La Petite Bouffe Des Frontières



En avril chez Acti-Familles nous avons fait un atelier de confection de chandelles, des popottes, des causeries, un atelier sur le développement global de l'enfant et une halte-bébé sur la stimulation du langage avec Mme Jessica St-Pierre du CISSS.

Surveillez notre programmation sur notre page Facebook

Cette année Acti-Familles fête ses 30 ans. L'événement sera souligné lors de la Kermesse qui aura lieu le samedi 30 mai. L'activité sera remise au lendemain en cas de mauvaise température. Beaucoup de surprises sont prévues pour cette journée festive. Au plaisir de vous y retrouver en grand nombre.

Vous êtes un père ou une mère? Cette conférence de Nouveaux Pères vous intéressera assurément!

La transformation de notre modèle familial, la conciliation famille-travail, le partage des responsabilités familiales entre les mères et les pères: voilà des enjeux qui touchent toutes les familles. Maxime et Samuel aborderont ces thèmes lors de leurs conférences au Témiscouata. <https://nouveauxperes.com/>

C'est gratuit! Inscription obligatoire:

28 mai – 19 h – Dégelis :

<https://forms.cloud.microsoft/r/xEVfVD2JfT>

29 mai – 19 h – Pohénégamook :

<https://forms.cloud.microsoft/r/HZrZq81Khf>

Conférence de Nouveaux Pères

Nos conférenciers:

Samuel Tremblay & Maxime Pearson

Vous êtes un père ou une mère? Vous êtes invités à participer à cette conférence sur la coparentalité!

Gratuit!
Inscription obligatoire!
(via les codes QR)

Jeudi 28 mai - 19 h
Dégelis
Centre culturel Georges-Deschênes

Vendredi 29 mai - 19 h
Pohénégamook
Centre culturel Léopold-Plante

Prix de présences à gagner!

Merci à nos partenaires:

Pascale Morneau
Regroupement Acti-Familles

La CHRONIQUE FORESTIÈRE
de l'Association forestière bas-
laurentienne

10, 7^e Avenue, St-Fabien - (418)

896-1213- www.afbl.info



L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'**animation d'ateliers sur la forêt** dans les **écoles**, les **camps de jour**, lors d'**activités grand-public** et pour divers **événements**. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info

Mai : le mois de l'Arbre et des Forêts!

Le Mois de l'arbre et des forêts est une tradition bien ancrée au Québec, célébrée chaque année en mai. Instauré officiellement

en 1982, il s'inscrit toutefois dans une histoire plus ancienne remontant à 1882, année de la première « fête des arbres » dans la province.



Cet événement, soutenu notamment par le gouvernement du Québec, mobilise des centaines de partenaires (écoles, municipalités et organismes) autour d'activités éducatives, de plantations et de distributions de jeunes arbres.

Au-delà de son caractère festif, le Mois de l'arbre et des forêts vise à sensibiliser la population à l'importance des arbres dans toutes les sphères de la vie. Les forêts jouent un rôle essentiel sur le plan écologique, notamment en contribuant à la lutte contre les changements climatiques, en favorisant la

biodiversité et en améliorant la qualité de l'air. Elles occupent également une place centrale dans l'histoire et l'économie du Québec, ayant façonné le développement de nombreuses communautés et soutenant encore aujourd'hui des milliers d'emplois.



Pour la population québécoise, cette célébration est aussi l'occasion de réaffirmer son attachement à la forêt comme richesse collective et espace de loisirs accessible. En encourageant la plantation d'arbres et l'éducation environnementale, le Mois de l'arbre et des forêts contribue ainsi à promouvoir une gestion durable de cette ressource essentielle pour les générations actuelles et futures.

Nous vous invitons à consulter la liste des activités offertes dans votre région ici :



Votre association forestière vous souhaite un
BON MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS!

Claudia Parent,
Directrice Association forestière bas-laurentienne

**Prévention des feux de forêt :
Carole hausse le ton pour
convaincre les Québécois de
changer leurs comportements.**



Québec, 27 avril 2026 – La SOPFEU lance aujourd’hui une nouvelle offensive publicitaire d’envergure afin de sensibiliser la population à la prévention des feux de forêt. Pour une deuxième année consécutive, l’organisme mise sur l’humour en mettant en scène le personnage de Carole, incarné par l’humoriste Silvi Tourigny, qui insiste avec encore plus de mordant sur les bons comportements à adopter. À court d’options pour se faire comprendre, Carole simplifie son message et revient aux bases : le théâtre de marionnettes!

Chaque année, plus de 380 feux de forêt d’origine humaine surviennent au Québec, dont la majorité pourrait pourtant être évitée. Toujours sous le thème « **Évitons les feux évitables** », la campagne de la SOPFEU cible les trois principales causes de ces incendies : les mégots jetés au sol (80 feux par an), les brûlages de rebuts (75 feux par an) et les feux de camp mal éteints (60 feux par an).

Fidèle à elle-même, Carole ne laisse rien passer. Elle interpelle sans détour les personnages dont la négligence peut mettre le feu à la forêt. D’un ton bien senti, elle remet les pendules à l’heure : pas de mégots au sol, un feu de camp complètement éteint et des solutions écologiques et sécuritaires pour remplacer le brûlage de rebuts, comme le compostage ou la collecte des résidus végétaux.

Rendue possible grâce à la participation financière du gouvernement du Québec, cette campagne publicitaire se déploiera jusqu’au

mois de juillet sur différentes plateformes telles que le web, la télévision, la radio, et différentes publications imprimées. L’objectif de la campagne est de réduire le nombre de feux de forêt d’origine humaine, qui représente 80% de l’ensemble des incendies affectant la forêt québécoise chaque année.

Avec les changements climatiques qui provoquent de plus fréquentes périodes de sécheresse et une augmentation du risque d’incendie, la SOPFEU estime que la prévention et la sensibilisation du public sont plus nécessaires que jamais. L’organisme de protection invite d’ailleurs la population à la plus grande prudence en ce début de saison des feux de forêt.



Pour consulter le matériel de la campagne :
[Évitons les feux évitables](#)

Source :
**Service de la prévention et des communications de
la SOPFEU**



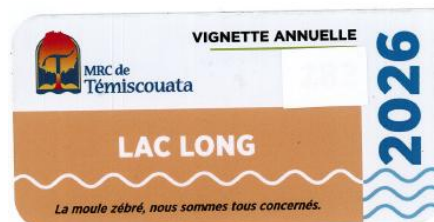
À l'approche de la saison estivale 2026, la Municipalité souhaite rappeler à tous les propriétaires d'embarcations qu'il est temps de procéder au renouvellement de leur vignette ou de leur carte annuelle, conformément au règlement numéro 2023-453 et ses amendements (2024-466 et 2025-476).

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de faire la demande de renouvellement auprès du bureau municipal pour les vignettes et sur le site de la MRC de Témiscouata pour les cartes annuelles (<https://temiscouata.lexoh.com/>), avant la mise à l'eau de votre embarcation.

La vignette valide est obligatoire afin d'assurer une utilisation conforme et sécuritaire de nos plans d'eau.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une excellente saison estivale sur l'eau.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 418-893-5559, poste 4801.



Tarifs des autorisations (par embarcation)		Résidents ²	Non-résidents
NAVIGATION ANNUELLE			
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation motorisée (avec vignette)		50 \$	s.o.
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation non-motorisée (avec vignette)		0 \$	s.o.
Les certificats d'autorisation à la navigation sont pour les résidents seulement qui mettent leur embarcation à l'eau avant le 1 ^{er} juin ou qui ont un quai permanent sur un lac.			
Carte annuelle (1 lac) – pour embarcation motorisée seulement		50 \$	250 \$
Carte annuelle (2 lacs et +) (sauf les lacs de Portémégamook) – pour embarcation motorisée seulement		100 \$	400 \$
Les cartes annuelles sont pour les navigateurs qui entrent et sortent régulièrement d'un lac et qui doivent laver leur embarcation plus d'une fois dans la saison.			
NAVIGATION PONCTUELLE			
Preuve de lavage – embarcation motorisée		25 \$	50 \$
Preuve de lavage – embarcation non-motorisée		0 \$	0 \$



MAI ET JUIN 2026



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
17	18	19	20	21	22	23
			Biblio 13 h à 15 h Parution du journal Entre deux Lacs	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h	Cantine 16 h à 19 h
24	25	26	27	28	29	30
Cantine 16 h à 19 h Biblio 15 h à 17 h		Biblio 18 h 30 à 20 h	Biblio 13 h à 15 h	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h	Cantine 16 h à 19 h
Juin						
31	1	2	3	4	5	6
Cantine 16 h à 19 h Biblio 15 h à 17 h		Séance du conseil 19 h 30 Biblio 18 h 30 à 20 h	Biblio 13 h à 15 h	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h Messe 16 h	Cantine 16 h à 19 h Messe 16 h
7	8	9	10	11	12	13
Cantine 16 h à 19 h Biblio 15 h à 17 h		Biblio 18 h 30 à 20 h	Biblio 13 h à 15 h	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h	Grand'Messe 15 h 30 à 21 h Cantine 16 h à 19 h	Cantine 16 h à 19 h
14	15	16	17	18	19	20
Cantine 16 h à 19 h Biblio 15 h à 17 h		Biblio 18 h 30 à 20 h	Biblio 13 h à 15 h			